



Escroquerie notaires et avocats

Par **drenotaire**, le **25/06/2012 à 13:14**

Bonjour,rnrnrnNous recherchons des victimes des deux notaires **xxxxxx** exerçant sur la région d'Ancenis.rnrnrnRétention de documents, faux et usages de faux, ouvertures de comptes bancaires sans en informer les titulaires, menaces et insultes pour obtenir des procurations, les deux notaires **xxxxxx** symbolisent ce qui se fait de plus malhonnête dans la profession de Notaires escrocs.rnrnrnVous avez été victime de l'un de ces deux individus, ne restez pas seul , merci de nous apporter vos témoignages.

Par **isabelle**, le **30/06/2012 à 15:31**

Bonjour,rnrnrnJ'ai aussi des problèmes avec eux, que pouvons nous faire ?

Par **drenotaire**, le **06/07/2012 à 13:30**

Bonjour,rnrnrnDans un premier temps, je vous conseille de déposer plainte entre les mains du procureur de la République de votre lieu de résidence. rnUne enquête sera ouverte si vous avez des preuves de vos accusations. rnrnrn6 mois plus tard, le procureur vous adressera un second courrier mentionnant que son enquête n'a bien évidemment rien donné puisque les **xxxxxxxxxx** sont tous 2 franc-maçons, et donc protégés par leurs frères maçons (magistrats, avocats.. officiers....) .rnLe **xxxxxxxxxxxxxx** (alias "Le nain") est chef d'un club Rotary, le **xxxxxxxxxxxxxxxxxx** Marc (alias "le faussaire") maçon dans une loge quelconque. rnrnrnVous pourrez alors réclamer copie du résultat de la prétendue enquête que vous aurez beaucoup de mal à obtenir, sauf si vous vous obstinez. rnrnrnSuite à quoi je vous conseille de contacter les

médias concernant votre affaire, puisque c'est la seule et unique solution pour que votre affaire soit prise en considération. rnVous pouvez aussi engager une grève de la faim devant l'étude des 2 individus précédemment cité afin d'attirer l'attention des médias, c'est je pense la meilleure des solutions, la plus efficace, bien plus efficace que de payer inutilement un avocat qui plantera volontairement votre affaire dans l'intérêt des 2 notaires, comme c'est TOUJOURS le cas... rnrnBON COURAGE...rnrnMERCI

Par **LOL**, le **25/10/2012 à 08:57**

J'ai également des problèmes de succession avec le fils xxxxxxxxx qui fait durer le dossier pour le plaisir. Qu'avez-vous fait contre ce notaire? Moi, je n'ai pas de solution.Merci d'avance

Par **isabelle**, le **25/10/2012 à 09:50**

Prenez rendez-vous avec lui au xxxxxxxxxxxxxx pour qu'il vous reçoive rapidement et vous trouve une solution, cela sera plus efficace qu'un mail sur un forum rempli de messages diffamatoires.

Par **jeanmarcDRENO**, le **19/11/2012 à 09:02**

Bonjour,rnJe constate après plusieurs mois, malgré mes demandes au site, que le message diffamatoire à mon encontre est toujours présent.rnN'ayant actuellement aucune succession justifiant de tels propos, et ne pouvant les tolérer puisque sans fondement, je conseille donc à la personne ayant le pseudo drenotaire de bien vouloir prendre contact avec l'étude au plus tôt, par téléphone au 02 40 96 43 30 ou par courrier au 218 place de la République, 44150 ANCENIS, afin de connaître précisément les raisons de son mécontentement.rnEn effet, votre problème ne se solutionnera pas en exprimant votre mécontentement sur un site. Si vous considérez que votre notaire est responsable de la situation, il n'y a que lui qui pourra vous aider à trouver la solution. Si par contre la solution qu'il vous propose ne vous convient pas, cela sera sans doute dû à des difficultés vous opposant, non pas au notaire, mais aux autres héritiers. Dans ce cas, si vous considérez être dans votre droit, il vous restera à intenter une procédure pour faire valoir vos droits.rnEspérant vous avoir éclairé sur la méthode à suivre, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes respectueuses salutations.rnMaître Jean-Marc DrénornNotairern218 place de la républiquern44150 ANCENIS

Par **pichouneetpichounette**, le **23/04/2013 à 21:34**

les 2 notaires xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx connaissent très bien ce dossier puisqu'ils dissimulent depuis 20 ans les actes de vente relatifs à cette succession comme le notaire xxxxxxxxxxxx la lui même reconnu dans sa plainte en gendarmerie qu'il avait déposé pour pratiquer des intimidations à mon encontre dans l'espoir d'obtenir une procuration générale de ma part pour mettre en vente simultanément de nombreux biens immobiliers. rnrnEn effet, lorsque le notaire

xxxxxxxxxxxxx défait une indivision, c'est son père, l'ex-notaire xxxxxxxxxxxx qui joue "l'apporteur" d'affaire , comme le prouve les déclarations d'un agent immobilier et une émission télévisée dans laquelle on aperçoit le notaire xxxxxxxxxxxx "aux trousse" d'un agent immobilier. rnrnDepuis , des procédures civiles truquées ont été orchestrées à mon encontre par l'avocat xxxxxxxxxxxx afin d'orchestrer de nouveaux recels, cette fois-ci au profit d'un banque et ainsi dépouiller les indivisaires de cette succession.rnrnJ'entends par procédures civiles truquées le fait que les avocats désignés au titre de l'AJ au prétexte de défendre mes intérêts font collusion avec l'avocat xxxxxxxxxxxx afin que je ne puisse faire part auprès des TGI compétents des faits dont je suis réellement victime.rnrnLes avocats:rn xxxxxxxxxxxx (angers),rn xxxxxxxxxxxx (angers).rnrnL'avoué xxxxxxxxxxxx (angers), ont ainsi fait collusion avec l'avocat xxxxxxxxxxxx dans l'intérêt des notaires et ainsi ré-écrire l'histoire.rnrnContrairement à ce que vous affirmez dans votre message précédent, les 2 notaires xxxxxxxx refusent tous contact, ne répondent jamais aux courriers recommandés, les 2 notaires sont convaincus d'être intouchables, de véritables KAPO de la République !!!rnrnQue les 2 notaires xxxxxxxx déposent plainte pour calomnie ou autre, je n'en ai que faire..

Par **Notaires véreux**, le **30/04/2013** à **05:58**

Vous pouvez consulter le BLOG de l'avocat xxxxxxxx qui orchestre des procédures civiles truquées dans l'intérêt des 2 notaires xxxxxxxxxxxxxxxxblog:<http://xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx>
//rnrnCe BLOG minable, nous apprend entre-autre, que l'avocat xxxxxxxxxxxx est possédé par la TUTELLE, LA CURATELLE ou LE MANDAT FUTURE

Par **chaber**, le **30/04/2013** à **06:32**

bonjour notaires véreuxrnrnQue vous ayez un problème avec ce notaire et cet avocat, vous n'avez pas à faire un copier coller de certains messages anonymisés diffamatoires tant qu'il n'y a pas jugement

Par **chaber**, le **01/05/2013** à **08:33**

bonjourrnrnnul ne peut vous empêcher de créer un blog mais je ne peux que vous conseiller de faire attention aux termes que vous allez employer tels que procédures civiles truquées, collusion, sans apporter de solides arguments.rnrnQu'il y ait entente entre un client et son avocat chargé de le défendre est chose normale.rnrnUne procédure civile "truquée" pourrait laisser entendre que les juges ont été de parti pris.

Par **Tisuisse**, le **01/05/2013** à **10:34**

Et il y a toujours la possibilité, pour les plaignants, de s'adresser directement à la Chambre Départementale des Notaires, voire la Fédération Nationale ou encore, la Chancellerie

puisque c'est elle qui nomme les officiers ministériels et les notaires sont des officiers ministériels.

Par **poline**, le **09/07/2013 à 11:46**

Bonjour, rnrnJournaliste pour M6 nous préparons actuellement un reportage sur les abus commis par des notaires, plus spécifiquement à l'occasion d'un règlement d'une succession. rnrnSi vous êtes d'accord pour témoigner à ce propos, contactez moi au 06-81-46-31-47 ou par mail : phelippeaupauline16@gmail.com rnrnMerci d'avancernrnBien cordialement rnrnPhelippeau Paulineu

Par **Lag0**, le **12/08/2013 à 11:42**

Bonjour,rnCertains intervenants contournent l'interdiction de citer des noms en utilisant les dits noms dans leurs pseudos. rnLa modération est donc obligée de supprimer totalement les messages de ces personnes.

Par **censure experatoo.com**, le **01/10/2013 à 10:22**

Le site experatoo.com exerce une véritable censure dans l'intérêt des notaires et des avocats véreux.....

Par **Lag0**, le **01/10/2013 à 12:50**

Bonjour,rnNon, aucune censure.rnDu moment que les posts respectent la charte du forum, charte que tout utilisateur s'engage à respecter lors de l'inscription, la modération n'intervient pas.rnEn revanche, elle joue son rôle lorsqu'un post ne respecte pas cette charte. En particulier, pour cette discussion présente, lorsque des noms sont cités.rnNous vous rappelons que ce forum est un forum juridique sur lequel vous pouvez poser des questions d'ordre juridique. Il n'y a pas besoin, pour cela, de citer des noms...rnIl ne faut pas confondre forum juridique et exutoire !

Par **notaire véreux**, le **08/01/2014 à 12:04**

Les 2 notaires xxxxxx et xxxx xxxxxx xxxxxxxxxx sont deux escrocs de la pire espèce. Rétention d'actes , faux et usage de faux, abus de faiblesse, collusion avec leurs frères Officiers du ministère Public (avocats, huissiers, fonctionnaires de police), les 2 notaires xxxxxx sont deux voleurs à éviter.

Par **franck**, le **12/01/2014** à **17:59**

bonjour à tous me concernant malgré l'ouverture du testament de mon père défunt mon notaire de la flèche (sarthe) a refusé sous un motif futile de me délivrer de certificat d'hérédité ,ce qui m'aurait aidé dans mes démarches, pour d'autres raisons (non réponses à mes mails , rétention de documents et d'infos pécuniaires , loyers encaissés) je l'ai mis à la chambre des notaires de Angers , chose dont j'ai appris une fin de non recevoir ,c'est le trésorier de celle ci !!!!

Par **franck**, le **25/01/2014** à **17:47**

bonjour , mon notaire malgré l'inventaire de la succession , ne m'a toujours pas informé des droits de successions qui m'incombent ,je suis seul heritier réservataire et je crois que je vais me prendre une douche froide , j'ai déjà mal au crane

Par **sowa**, le **23/05/2014** à **11:32**

Bonjour, rnNous sommes en justice pour le partage depuis PV de difficultés du mars 2011. rnA ce jour notre problème n'est pas résolu, le notaire et partial que pour mon ex-mari(34 ans de mariage) il y eu ; -détournement important de nos comptes communs, rn-notaire dépose une fausse signature,rn- déblocage des comptes, coffre fort, communs sans mon accord!rn- je ne sais rien à ce jour ce que le notaire avait trouvé sur les comptes dissimulés par mon ex?? rn- sur la vente de notre maison il m'alloue 10% du prix, mais déduit la plus value sur la moitié de la somme issue de la vente! rn-ne veux pas rectifié la plus value sur notre maison?? rnLa Chambre départementale ne réponds pas, ainsi que le Procureur ne fait pas de suite de mon affaire. rnQue pourrait je faire pour avoir de l'aide et me défendre? rnComment contacter les média ??

Par **franck**, le **10/12/2014** à **16:58**

Bonjour , tardivement je réponds a votre interrogation , renseingnez vous a propos de " l'immunité familiale " qui couvre les délits pecuniers entre épouxNC risque de non-lieu